



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Serra di Farru

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Portant réglementation de la circulation de l'embranchement d'Arba Melana (route d'Alisandra à Alzeddu) jusqu'à l'embranchement de Prataovone
Mercredi 10 avril 2024 dans le cadre d'essais véhicules**

N° 24/16

Le Maire de la commune de SERRA DI FERRO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation Routière, (Livre I – Première à huitième partie), du 26 juillet 1974 modifiée,

Considérant que l'intérêt de la sécurité l'exige et qu'il convient de réglementer la circulation mercredi 07 février 2024 de 9h00 à 15h dans le cadre de l'organisation des essais de véhicules pour le rallye de la «GIRAGLIA »,

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion des essais véhicules du rallye de la «GIRAGLIA », le mercredi 10 avril 2024, le stationnement et la circulation seront interdits **de l'embranchement d'Arba Melana (route d'Alisandra à Alzeddu) jusqu'à l'embranchement de Prataovone**, de 9h00 à 15h00 à tous les véhicules à l'exception des véhicules d'urgence et de secours et des véhicules munis de la plaque officielle de l'organisation du rallye de la «GIRAGLIA »,

Article 2 : La signalisation appropriée sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I première à huitième partie).

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Article 5 : Le Maire de la Commune de Serra di Ferro, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Corse du Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à SERRA DI FERRO, le 05 avril 2024



Pierre-José FILIPPOTTI